

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lotissement des sapins au Ballon d'Alsace : la CDNPS valide la démolition

Belfort, le 24 mars 2021

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) du Territoire de Belfort, réunie ce mardi 23 mars a voté, à 11 voix pour et 2 abstentions, la démolition des bâtiments du secteur des sapins au Ballon d'Alsace.

Ce sont **5 permis de démolir** qui vont en effet été déposés simultanément pour démolir les 5 bâtiments présents sur le site :

- Les Bruyères ;
- Les Clarines ;
- Les Myrtilles ;
- La Musardière ;
- Les Campanules.

Cet acte est une nouvelle étape franchie dans l'instruction des autorisations de démolir car, à présent, il reviendra à la Ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, de signer les permis de démolir.

Le Président du Conseil départemental et le Vice-président départemental en charge du développement économique se disent satisfaits de cette nouvelle étape dans le projet ambitieux de réaménagement de ce « Diamant Vert » du Ballon d'Alsace.

Pour rappel, en octobre 2018, le Département a décidé d'acquérir « le domaine des sapins », constitué de ces 5 bâtiments, situés sur la commune de Lepuix au lieu-dit « la Goutte du Bon Pommier », en partie sommitale du Ballon d'Alsace (près de 7 hectares). Les travaux de démolition sont prévus à l'été 2021, pour un coût estimé à 700 000 euros HT.

Le Département encourage la création de nouveaux bâtiments pour y accueillir un projet d'hébergements vertueux et exemplaire en matière de développement durable, avec des services et activités 4 saisons, dans le respect de l'environnement.

Direction de la communication

Ugo Tourot

Tél. 03 84 90 90 02

ugo.tourot@territoiredebelfort.fr